

## **Habitations et prêts à l'habitation fournis à des employés**

L'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a reçu une demande d'éclaircissement concernant le traitement comptable des régimes d'achat d'une habitation et de prêts à l'habitation offerts à des employés décrits dans les deux mises en situation suivantes.

### **Mise en situation 1 : régimes d'achat d'une habitation offerts aux employés**

Une entité fournit une habitation qu'elle a construite et dont elle est propriétaire à un de ses employés. En contrepartie, une portion du salaire de base de l'employé est retenue chaque mois jusqu'à ce que le prix convenu pour l'habitation soit pleinement payé.

Si l'employé quitte son emploi *au cours* des cinq premières années de cet accord, il renonce à ses droits concernant l'habitation et récupère la totalité des montants retenus sur son salaire jusque-là. Si l'employé quitte son emploi *après* cette période de cinq ans, il peut choisir l'une des deux options suivantes :

- a. renoncer à ses droits concernant l'habitation et récupérer la totalité des montants retenus sur son salaire jusque-là ;
- b. garder l'habitation et rembourser immédiatement le solde impayé.

Le titre de propriété est transféré à l'employé seulement une fois qu'il a pleinement payé le prix convenu pour l'habitation.

### **Mise en situation 2 : prêts à l'habitation offerts aux employés**

Une entité octroie un prêt à l'un de ses employés pour qu'il achète une habitation de son choix, dont l'entité n'est pas propriétaire. L'entité consent le prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché; ce prêt est généralement sans intérêts. L'employé rembourse le prêt par retenue salariale. Si l'employé quitte son emploi pour une raison ou une autre à quelque moment que ce soit, le solde impayé devient immédiatement exigible.

## **Conclusion**

Les informations recueillies par le Comité portent à croire que les questions décrites dans cette demande ne sont pas courantes. Par conséquent, le Comité a conclu que ces questions n'ont pas une incidence généralisée. Il a donc décidé de ne pas faire ajouter de projet de normalisation au programme de travail.